

La Paracha de Térouma

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit (verset 2 - chapitre 25).

« וַיִּקְחוּ לִי תְרוּמָה »

« *Ils (les Bné Israël) prendront pour moi un prélèvement* »

Et le Midrach (Chémot Raba 33-4) de rapporter à propos de ce verset un passouk de Divrei Hayamim (1-29-11) disant : « לָךְ יְהוָה הַגְּדֹלָה וְהַגְּבוּרָה »

« A toi, Hachem appartient la grandeur et la force ... »

Quel lien y a-t-il entre notre verset de Térouma enjoignant aux Bnei Israël de prélever un prélèvement pour Hachem, et le verset rapporté par le Midrach ?

Et le Rav Yéhonathan Eïbeshitz de répondre (dans son pirouch Midrach yéhonathan). Il est rapporté dans les Séfarim Hakédochim, qu'Hachem a consacré (il a été מקדש) le klal Israël pour lui de 3 manières :

1 - par l'argent (celui du Michkane)

2 - par le Chtar (le contrat de mariage que constitue la Thora)

3 par la Biya (union conjugale, comme il est dit dans yeshaya : כי בועליך עושיך ה' צבאות)

Or, il y a lieu de s'interroger à propos du mode d'acquisition que constituent les Kidouchim passant par l'argent.

En effet, la règle de la thora oblige le mari a donné à sa future kala l'argent des kidouchim afin de la consacrer à lui en tant qu'épouse, or ici, au sujet des kidouchim entre Hachem et le klal Israël, ceux sont les Bné Israël (incarnant la kala) qui donnèrent à Hachem (leur hatan) à travers la Térouma du Michkane, l'argent des kidouchim. Dans un tel cas de figure, comment donc les kidouchim pourraient être effectifs et valables ? !

Néanmoins, la Guémara tranche dans le traité kidouchine (8.), que si une femme donne l'argent des kidouchim à un homme important (אדם חשוב), celle-ci est מקודשת, car elle reçoit un profit à travers le fait que cet homme important ait bien voulu accepter d'elle l'argent des kidouchim (cet homme a donc bien donné à cette femme quelque chose : « la הנאה d'avoir accepté son argent »

A travers ces propos pré-cités, on comprend alors le sens du verset de notre sidra déclarant « וַיִּקְחוּ לִי תְרוּמָה »

(En d'autres termes : « Que les Bnei Israël me donnent un prélèvement, en l'occurrence l'argent des kidouchim, afin que je me marie avec eux)

Or, voilà que c'est le mari (en l'occurrence Hachem), qui se devrait de donner l'argent des kidouchim, et non sa kala, le klal Israël ?!

Et le midrach de répondre et de résoudre cette difficulté en rapportant le verset des Divrei Hayamim disant : « N'est-ce pas à toi Hachem qu'appartient la grandeur et la force ».

Il se trouve donc qu'Hachem, de par la grandeur et le puissance qu'il possède, est כביכול à l'image du אדם חשוב qui donne bien une הנאה au Klal Israël (sa kala) en acceptant d'elle la Térouma du Michkane constituant l'argent des Kidouchim les unissant l'un à l'autre.